ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

JC 17/25 Rev. 1

16 septembre 2025
Original : anglais

F

Rapport de la 4e réunion du Comité commun

1. Le Comité commun (CC) s'est réuni pour la quatrième fois à Londres (Royaume-Uni) le 19 août 2025. La réunion était présidée par le Président du Comité, M. Zoltan Agaï, de la Commission européenne.

2. Les représentants des Membres suivants étaient présents en ligne via le logiciel Zoom :

   (a) Membres exportateurs : Brésil, Colombie, Côte d'Ivoire, El Salvador, Panama, Philippines et Togo ; et

   (b) Membres importateurs : Norvège, Suisse et Union européenne (y compris le représentant de l'UE, l'UE-Italie et l'UE-Suède).

3. La Directrice exécutive a souhaité la bienvenue à tous les délégués et a présenté un résumé des progrès réalisés à ce jour sur les sept initiatives proposées en mars 2025 lors de la 2e réunion du Comité commun. Elle a indiqué que quatre d'entre elles avaient été examinées en juin lors de la 3e réunion, tandis que trois autres (initiatives 5, 6 et 7) étaient toujours en suspens. La Directrice exécutive a ajouté que plusieurs Membres, dont le Brésil et la Colombie, avaient fourni des commentaires écrits à ce sujet, ceux du premier ayant été reçus le 15 août 2025.

4. La Directrice exécutive a précisé que la 4e réunion serait exclusivement consacrée aux trois initiatives susmentionnées et aux procédures de proposition de futurs projets ou examens. Elle a indiqué que les rapports des 3e et 4e réunions seraient diffusés ensemble, parallèlement au rapport révisé de la 2e réunion, intégrant les commentaires récents du Brésil.

5. La Directrice exécutive a indiqué que, pour éviter toute confusion, les documents utilisés comme base de discussion étaient les mêmes que ceux diffusés avant la réunion de juin. Elle a ajouté que toutes les suggestions seraient intégrées dans les rapports finaux à l'issue de la réunion et a

suggéré qu'une nouvelle réunion virtuelle du Comité commun soit organisée en septembre, avant les réunions du Conseil international du café (CIC) qui doivent se tenir en octobre au Honduras. La Directrice exécutive a précisé que cela permettrait de finaliser les discussions à l'avance, tout en notant qu'il y aurait davantage de temps pour les discussions au Honduras, si nécessaire.

6. À la demande du Président, la Cheffe des opérations a informé les personnes présentes que le quorum était atteint.

7. Le délégué du Salvador a proposé, sous réserve de l'accord de toutes les personnes présentes, que chaque intervention soit limitée à cinq minutes au maximum. Il a suggéré que cela permettrait d'éviter la monopolisation des discussions et de garantir que tous les Membres aient la possibilité de s'exprimer, tout en permettant à la réunion d'aborder l'ensemble de l'ordre du jour en temps voulu. Avec l'accord des Membres, il a demandé que cela soit dûment consigné dans le rapport pour servir de règle directrice pour les réunions actuelles et futures du CC.

8. Le délégué du Brésil a fait deux observations en réponse aux déclarations de la Directrice exécutive et du délégué du Salvador :

(a) Premièrement, selon le mandat du CC, toutes les décisions et toutes les recommandations doivent être préparées trois semaines avant le CIC. Le délégué du Brésil a fait remarquer que ce délai de trois semaines était justifié, car le CIC devrait recevoir toutes les décisions du CC à l'avance. Il a ajouté que la suggestion de la Directrice exécutive d'organiser une réunion du Comité commun pendant les sessions du Conseil au Honduras serait contraire au mandat du Comité commun et ne pourrait donc être approuvée. Le délégué du Brésil a toutefois précisé qu'il pourrait y avoir autant de réunions que nécessaire trois semaines avant le Conseil à San Pedro Sula, au Honduras.

(b) Deuxièmement, le délégué du Brésil a fait observer que son pays n'était pas d'accord avec l'imposition d'une limite de temps aux interventions des Membres. Il a ajouté que le Comité commun avait été créé pour stimuler le dialogue et qu'aucune règle, ni dans le règlement de l'Organisation internationale du Café (OIC) ni dans le mandat du Comité commun, ne limitait les observations à cinq minutes. Le délégué du Brésil a précisé que le fond et le message transmis par les Membres aux autres pays, au Secrétariat et à la Directrice exécutive étaient plus importants que les limites de temps, et a noté que le Brésil n'était pas d'accord avec la proposition du Salvador. Le délégué du Brésil a ajouté qu'il avait de nombreuses observations à formuler, dont certaines prendraient plus de cinq minutes. Il a également fait remarquer qu'il serait possible d'organiser d'autres réunions avec des ordres du jour moins chargés jusqu'à trois semaines avant la réunion de San Pedro Sula, au Honduras.

9. La Directrice exécutive a expliqué que l'idée derrière la tenue d'une réunion du CC pendant le Conseil au Honduras était de profiter de la présence physique des Membres et d'organiser une réunion en personne qui permettrait des discussions plus approfondies et l'examen des décisions futures. Elle a toutefois ajouté que les décisions prises lors d'une telle réunion ne seraient pas présentées au

Conseil au Honduras. Au lieu de cela, les décisions à présenter au Conseil seraient discutées et finalisées en septembre, à une date qui serait approuvée lors de la présente réunion, très probablement au cours de la troisième semaine de septembre, trois ou quatre semaines avant la réunion du Conseil au Honduras.

10. Le délégué du Brésil a souligné que les discussions à San Pedro Sula ne pourraient être qualifiées de réunions du Comité commun, car son mandat stipule que les recommandations du Comité doivent être finalisées trois semaines avant les sessions du Conseil. Il a ajouté que les Membres auraient de nombreux sujets à discuter, de manière informelle ou formelle, mais qu'aucune décision ne pourrait être prise sur un rapport issu d'une réunion du Comité commun au Honduras. Il a de nouveau précisé que le mandat convenu par les États membres stipulait que les recommandations à soumettre au Conseil devraient être préparées trois semaines avant la session. Le délégué du Brésil a informé les participants que ce sujet était très important pour le Brésil, ajoutant que les règles que les Membres avaient adoptées à l'unanimité il n'y a pas si longtemps ne pourraient pas commencer à être contournées ou modifiées.

11. La Directrice exécutive a donné raison au délégué du Brésil sur les deux points suivants : i) le mandat du Comité commun autorisait autant de réunions que nécessaire ; et ii) les décisions prises lors de toute réunion du Comité commun tenue au Honduras ne seraient pas présentées à la 140e session du Conseil. Elle a ajouté que toute décision issue d'une réunion du Comité commun tenue au Honduras ne serait applicable qu'à la réunion du Conseil qui se tiendrait en mars 2026.

12. Le Président a résumé qu'une réunion pourrait se tenir au Honduras si les Membres le souhaitaient, mais qu'aucune recommandation issue de cette réunion ne pourrait être soumise au Conseil**.** Le quorum étant confirmé, le Président a rappelé aux délégués l'ordre du jour chargé qui devait être traité et les a encouragés à faire des interventions brèves. Le Président a noté que la 4e réunion poursuivrait les discussions de la 3e réunion du CC (trois des sept initiatives, plus les procédures de soumission des propositions). Il a ajouté que d'autres commentaires écrits avaient été reçus du Brésil et de la Colombie, et que les Membres avaient eu l'occasion de les examiner et d'y réagir.

13. Le Président a également rappelé aux Membres que les rapports des 3e et 4e réunions seraient distribués après coup.

Point 1 : Projet d'ordre du jour – *à adopter*

14. Le Président a invité les membres à adopter l'ordre du jour provisoire (document JC-16/25 Rev. 1) ou à proposer des amendements/autres questions.

15. Le délégué du Brésil a demandé des précisions pour savoir si le point « État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal », tel que décrit dans le document JC-14/25, daté du 6 juin 2025, était ouvert aux commentaires des délégations Membres.

16. La Directrice exécutive a confirmé que ce point était ouvert aux commentaires. Toutefois, compte tenu du temps limité (10 minutes) alloué à ce point de l'ordre du jour, elle a suggéré que les délégations soumettent par écrit une liste complète de leurs commentaires, comme cela avait été fait

pour les initiatives. Elle a expliqué que cela permettrait de la diffuser parmi les délégations des États membres pour examen préalable et garantirait une discussion plus productive et plus ciblée par la suite. La Directrice exécutive a souligné que le Secrétariat restait ouvert à toute suggestion visant à améliorer cet exercice.

17. Le délégué du Brésil a fait remarquer que le document susmentionné présentait, pour la première fois en sept ans, ou plus précisément depuis septembre 2018, un rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action quinquennal. Il a ajouté que c'était une occasion précieuse pour les Membres de donner leur évaluation du travail de l'Organisation, mais qu'un dialogue productif ne serait pas possible en raison des contraintes de temps imposées par un ordre du jour surchargé. À ce titre, le délégué du Brésil a respectueusement suggéré que la présentation du Secrétariat et les commentaires des Membres sur l'état de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal soient reportés à la prochaine réunion du CC, trois semaines avant la 140e session du Conseil. Notant que, de l'avis du Brésil, l'importance de ce sujet justifiait une discussion approfondie et substantielle entre les Membres, ce qui serait impossible dans le créneau de 10 minutes accordé à la fois à la présentation du Secrétariat et aux commentaires des Membres, il a proposé de supprimer ce point de l'ordre du jour.

18. Le Président a convenu que « l'État de mise en œuvre du Plan d'action quinquennal » était un point stratégiquement important, qui devait en tout état de cause être examiné par le Conseil lui-même. Le Comité a décidé de supprimer ce point de l'ordre du jour.

19. Le délégué du Brésil a ensuite fait remarquer qu'il semblait manquer un point à l'ordre du jour proposé, à savoir le document JC-09/25 intitulé « Rapport de la 2e réunion du Comité commun », qui devait être examiné et, le cas échéant, approuvé. Il a rappelé que lors de la 3e réunion du Comité commun, la délégation brésilienne avait fait part de son intention de soumettre des corrections et des amendements au texte proposé par le Secrétariat, notamment en ce qui concerne le dialogue qu'elle avait entretenu avec l'ancien Chef des opérations de l'OIC, M. Gerardo Patacconi, au sujet de la soumission de propositions d'études, d'enquêtes, de documents et de projets qui figuraient parmi les activités principales examinées au sein du Comité commun. Le délégué du Brésil a souligné que ces amendements et commentaires avaient été officiellement présentés au Secrétariat la semaine précédente et qu'ils devraient être communiqués et diffusés aux États Membres, ajoutant que cette procédure était nécessaire pour garantir la transparence et l'information sur les positions et les opinions concernant les questions examinées. Enfin, il a demandé que la Directrice exécutive ou le Secrétariat explique la procédure à suivre pour l'approbation du rapport de la 2e réunion du Comité commun.

20. La Directrice exécutive a répondu que l'arrivée très tardive des commentaires n'avait pas laissé suffisamment de temps pour traduire et diffuser le rapport révisé de la 2e réunion du Comité commun à temps pour la 4e réunion. Elle a réitéré que tous les commentaires et rapports de réunion seraient diffusés et présentés pour approbation lors de la prochaine réunion. Elle a notamment fait référence au rapport de la 2e réunion, qui serait révisé afin de refléter les commentaires du Brésil (disponible à **l'annexe I**), au rapport de la 3e réunion et au rapport de la 4e réunion, qui seraient tous soumis avant la réunion proposée en septembre 2025.

21. Le délégué du Brésil a remercié la Directrice exécutive pour ses éclaircissements et a demandé la parole au titre du point 5 afin d'aborder trois questions qui intéressaient particulièrement la délégation brésilienne : i) le site web de l'Organisation ; ii) le rapport à soumettre au Conseil trois semaines avant la session de San Pedro Sula ; et iii) la portée et l'impact des travaux actuellement menés par le CC.

22. Le Président a demandé si des commentaires finaux étaient formulés sur l'ordre du jour. En l'absence d'objections, l'ordre du jour a été adopté.

Point 2 **Initiatives et rapports proposés pour 2024/25 : initiatives 5, 6 et 7 uniquement** - ***examiner et, le cas échéant, recommander l'approbation***

23. Étant donné que certains Membres, dont le Brésil, la Colombie et l'UE, avaient déjà soumis des contributions écrites via SharePoint, le Président a demandé que les interventions soient brèves et axées sur les priorités et les prochaines étapes afin d'éviter les répétitions. Il a annoncé que la Cheffe des opérations présenterait les initiatives 5, 6 et 7 restantes, avec des conclusions tirées après chacune d'elles, reflétant les contributions écrites des Membres.

24. Le délégué du Brésil a demandé que, plutôt que de regrouper toutes les initiatives comme cela avait été fait lors de la dernière réunion, le Secrétariat explique une par une les initiatives de la Directrice exécutive, pour des raisons pratiques, puis que les Membres discutent de chacune d'entre elles. En outre, il a demandé que toutes les observations formulées par la délégation du Brésil, ainsi que toutes les explications écrites soumises précédemment, soient intégralement insérées dans le rapport de la présente réunion afin de garantir qu'elles soient pleinement prises en compte et correctement consignées. Le délégué du Brésil a fait remarquer que, si cela n'était pas fait, les délégations devraient répéter ces points afin qu'ils soient officiellement enregistrés.

25. Le Président a confirmé que la réunion se déroulerait initiative par initiative, avec une conclusion après chacune d'entre elles. Il a ajouté que les commentaires pertinents des Membres étaient déjà disponibles sur SharePoint et pourraient être intégrés dans le rapport. Le Président a salué la proposition constructive du délégué du Brésil et a demandé au secrétariat de refléter ces commentaires par écrit.

26. La Cheffe des opérations a présenté l'initiative 5 « Élargissement des variables de la Base de données de l'OIC ». Elle a souligné que la délégation du Brésil avait soumis des réponses écrites aux initiatives 5 à 7 et que la Colombie avait soumis des réponses écrites aux initiatives 3 et 5 à 7, qui ont été distribuées aux Membres le 14 août 2025. L'UE a soumis des réponses aux initiatives 1 à 7. Toutes les observations sont jointes en **annexes II, III** et **IV**.

27. Le délégué du Brésil a fait remarquer que son pays avait souligné à plusieurs reprises l'importance des services statistiques fournis par l'Organisation internationale du café et qu'il ne pourrait accepter la proposition de la Directrice exécutive dans le cadre de l'Initiative 5. Il a souligné que, de l'avis du gouvernement brésilien et des segments producteurs de sa chaîne de valeur du café, si l'Organisation internationale du Café devait devenir l'autorité statistique la plus respectée au monde dans le domaine du café, comparable à d'autres organisations internationales de produits de base basées à Londres, telles que l'Organisation internationale du sucre et le Conseil international des

céréales, qui sont très appréciées dans leurs secteurs respectifs, elle devrait se concentrer sur ses services de base, qui n'avaient pas encore été fournis comme il se doit. Le délégué du Brésil a recommandé à tous les collègues d'examiner le rapport préparé en 2015 par S.E. l'Ambassadeur Aly Touré, de Côte d'Ivoire, qui a conduit à l'approbation du Plan quinquennal, dans lequel les mêmes sujets que ceux abordés lors de la présente réunion avaient été évoqués. Il a en outre déclaré que l'Organisation devait « faire son travail » de manière efficace et efficiente, mais a fait remarquer qu'en 2025, ce n'était toujours pas le cas. Il a donc encouragé le Secrétariat à se concentrer sur les aspects fondamentaux et a déclaré qu'une fois que l'Organisation serait dans une situation à la pointe, d'autres pistes pourraient être envisagées.

28. Le délégué de l'UE-Italie s'est déclaré d'accord sur la nécessité de renforcer la collecte de données, soulignant que l'OIC devrait viser à devenir la référence mondiale en matière de statistiques sur le café. Il a toutefois ajouté que le leadership de l'Organisation dans le domaine des statistiques pourrait être limité si elle n'élargissait pas sa couverture de certaines variables au sein du secteur du café. Le délégué de l'UE-Italie a déclaré que le renforcement de la collecte de données et l'élargissement des variables n'étaient pas incompatibles, et que l'analyse comparative avec des données tierces était également importante.

29. Le délégué du Brésil a remercié le délégué de l'UE-Italie pour ses observations concernant l'élargissement des nouvelles variables, mais n'a pas souscrit à ce point de vue, affirmant que la mise en œuvre des priorités de l'Organisation en matière de statistiques était très faible. Il a ajouté que, depuis quelques années, les fonds proposés par le Secrétariat pour cette activité stratégique équivalaient en réalité à un désinvestissement, ce qui impliquait que l'allocation suggérée était inférieure aux recettes générées par les services statistiques de l'Organisation. Le délégué du Brésil a affirmé que cette situation démontrait une insuffisance manifeste de l'OIC dans l'exercice de cette fonction essentielle et dans la fourniture des résultats attendus par les Membres. Il a souligné qu'avant d'étendre les services, les données ou d'autres références, l'Organisation devrait d'abord se concentrer sur les éléments fondamentaux en termes d'investissements, d'équipements et, surtout, de personnel dédié à cette activité essentielle. Le délégué du Brésil a souligné que la collecte de données statistiques était considérée dans tous les documents de l'OIC depuis 2007 comme la première et la plus importante activité de l'Organisation, mais que cela ne se reflétait pas dans ses actions, en particulier en ce qui concerne les mesures budgétaires. Pour cette raison, il a déclaré que la délégation du Brésil ne pouvait pas accepter l'Initiative 5 à l'heure actuelle ni permettre à l'Organisation de concentrer ses efforts sur des activités autres que ses services essentiels, qui devraient être parfaitement fournis de la manière souhaitée. Cela dit, le délégué du Brésil a précisé que l'initiative pourrait être réexaminée à l'avenir, une fois que les fonctions essentielles de l'Organisation seraient pleinement établies.

30. Le délégué de l'UE-Italie a convenu de l'importance de tenir compte du calendrier de mise en œuvre, soulignant que, si une collecte de données rapide et fiable était essentielle, l'élargissement de l'éventail des variables, parallèlement à l'analyse comparative avec des données provenant de tiers, pourrait rendre les statistiques de l'OIC plus utiles. Il a ajouté que cela renforcerait à son tour la position de l'OIC en tant que référence mondiale pour les statistiques sur le café.

31. Tout en indiquant qu'il y avait un accord général sur les objectifs globaux de l'Initiative 5, le délégué du Salvador s'est fait l'écho de la position du délégué du Brésil, soulignant qu'avant d'élargir la portée des variables dans la base de données de l'OIC, il fallait donner la priorité à la garantie du respect intégral par les Membres des exigences statistiques de base déjà requises.

32. En l'absence d'autres interventions, le Président a clos les débats sur l'Initiative 5, notant qu'elle ne serait pas adoptée**.** Il a indiqué qu'il fallait plutôt continuer de mettre l'accent sur le renforcement des bases de la collecte de données et le respect des exigences par les Membres**.**

33. La Cheffe des opérations a présenté l'Initiative 6 « Liaison entre la base de données de géoréférences standardisées des parcelles de café et les certificats d'origine nationaux agrégés ».

34. Le délégué du Brésil a estimé que l'Initiative 6 était une suggestion extrêmement peu critique, soulignant qu'en reliant les références géographiques des parcelles de café, l'Organisation internationale du café favoriserait en fait l'application mondiale des réglementations nationales et régionales régissant le commerce du café. Il a fait remarquer que ces réglementations ne s'appliquaient qu'aux pays et régions qui les avaient approuvées et que le Comité ne discutait pas des droits, de la faisabilité ou de l'applicabilité de ces réglementations. Il a souligné que ce qui importait, c'était que l'Organisation, sans aucune réflexion critique, adopterait l'initiative et agirait comme un agent pour promouvoir efficacement les barrières commerciales régionales ou nationales, ce qu'il a décrit comme un aspect très important mais très trompeur et décevant de la proposition.

35. Le délégué du Salvador a demandé des précisions concernant les autorisations d'utilisation des informations qui seraient collectées dans les pays exportateurs et intégrées dans la base de données des certificats d'origine de l'OIC. Plus précisément, il a demandé si les autorisations en vigueur couvriraient également l'Organisation. Il a déclaré que le Salvador considérait la protection de ces informations très sensibles comme essentielle tant au niveau national qu'international, soulignant l'importance de respecter les lois, réglementations et procédures nationales ainsi que les droits de tous les acteurs concernés. En outre, il a fait remarquer que, puisque le Secrétariat avait indiqué que ce travail avait déjà été entrepris dans certains pays, il serait utile de recevoir des commentaires sur les travaux réalisés et sur les avantages de cette initiative dans ces pays.

36. La Cheffe des opérations a précisé que l'Initiative 6 s'appuyait sur les dialogues nationaux en cours plutôt que d'être imposée par l'OIC. Elle a expliqué, par exemple, que des travaux étaient en cours avec le Costa Rica pour étudier la possibilité de relier son système et la base de données nationale géoréférencée des parcelles de café aux certificats d'origine, y compris l'évaluation de la faisabilité et des aspects juridiques. Elle a également mentionné que le Kenya avait manifesté son intérêt et avait relancé les discussions sur cette initiative.

37. Le Président, ne voyant pas d'autres commentaires ou questions, a conclu que l'Initiative 6 n'avait pas été adoptée**.**

38. La Cheffe des opérations a présenté l'Initiative 7 « Résilience du secteur du café au changement climatique », notant que des contributions avaient été reçues du Brésil et de la Colombie, qui soulignaient tous deux que l'OIC n'avait pas le pouvoir de qualifier, d'évaluer ou d'apprécier les politiques, programmes, opérations ou stratégies nationaux. Elle a en outre noté que le Brésil et la

Colombie avaient déclaré que l'OIC ne devrait pas porter de jugement sur l'adéquation ou le potentiel de régions spécifiques, mais que l'UE avait accueilli favorablement l'étude et le processus sur le changement climatique.

39. Le Président a noté que, bien qu'il y ait un large consensus négatif sur la proposition, il pourrait encore y avoir des possibilités de poursuivre la discussion et a encouragé les membres du Comité à formuler des commentaires supplémentaires.

40. Le délégué du Brésil a toutefois déclaré qu'il n'y avait en fait aucune ouverture concernant l'Initiative 7. Il a fait valoir que, parmi toutes les initiatives proposées par la Directrice exécutive, celle-ci était la plus préjudiciable et la plus néfaste qui ait été proposée aux Membres. Il a déclaré qu'elle rappelait à la délégation brésilienne une discussion « à la soviétique » dans laquelle certains membres du Secrétariat pourraient décider, sans paramètres ni objectifs clairs, quels domaines de la culture du café étaient adéquats ou non. Il a en outre souligné que, plus important encore, cette initiative rappelait à la délégation brésilienne la « fameuse » étude proposée par l'Organisation internationale du café en 2023, en coopération avec l'université de Wageningen, qui affirmait clairement que la culture du café était un vecteur de déforestation et que le café Arabica en Amérique latine était responsable de la déforestation. Il a ajouté que ces projets, qui avaient été présentés à plusieurs reprises par l'Organisation, avaient tous en commun le fait que, bien que le café soit une culture tropicale, le Secrétariat de l'OIC avait mis en place des projets et des programmes de collaboration exclusivement avec des institutions de pays non producteurs. Il a rappelé que, comme l'avait déjà exprimé la délégation du Brésil lors de la dernière réunion du Comité commun, les décisions prises depuis 2019 semblaient refléter une approche historiquement biaisée de la validation des connaissances au sein de l'Organisation, ressemblant à une mentalité coloniale qui niait implicitement la possibilité que des connaissances et une expertise de haute qualité puissent être générées dans les institutions des pays en développement, suggérant un préjugé persistant à l'égard des contributions intellectuelles des pays producteurs. Le délégué du Brésil a souligné que c'était là l'aspect regrettable de l'Initiative 7 et a exprimé l'espoir que la Directrice exécutive et le Secrétariat prendraient note du fait que les pays en développement, et plus particulièrement les pays producteurs, disposent d'une expertise en la matière et devraient être dûment consultés.

41. Le délégué du Brésil a confirmé que, de l'avis de son pays, ni l'Initiative 7 ni aucune de ses éventuelles variantes ne pourraient être mises en œuvre. Il a déclaré que le seul aspect de l'initiative qui pourrait être réalisé était la discussion des expériences, qui pourrait avoir lieu soit au sein du Comité commun, soit pendant les sessions du Conseil, notant qu'il n'était pas nécessaire de mener des projets pour que les pays puissent rendre compte et échanger leurs expériences. Il a ajouté que sa délégation avait eu l'occasion de soulever, lors de la dernière réunion du Groupe de travail public-privé sur le café, que lors des discussions sur les initiatives proposées par les pays, la parole n'était pas donnée aux pays producteurs et que les rapports sur les expériences étaient souvent modifiés ou ne figuraient pas intégralement dans les documents de l'Organisation. Le délégué du Brésil a réaffirmé que l'Initiative 7 ne pourrait être mise en œuvre et que l'échange d'expériences, de contributions et de projets pourrait largement avoir lieu dans le cadre des instances existantes de l'Organisation.

42. Le délégué de l'UE-Italie a fait remarquer que la révision de l'Initiative 7 afin de se concentrer sur la collecte de données et l'analyse comparative des bonnes pratiques pourrait être un exercice intéressant et utile pour tous. Il a ajouté que cette approche pourrait tenir compte des activités en cours sur le changement climatique dans les pays producteurs et des collaborations avec des associations privées, telles que World Coffee Research, qui menait des travaux importants sur cette question. Il a souligné que son intention était d'être constructif et d'explorer comment cet exercice pourrait être bénéfique pour tous, en particulier pour les pays producteurs.

43. Le délégué de l'Union européenne a précisé qu'il comprenait parfaitement le point de vue de la délégation brésilienne et a reconnu que sa propre compréhension avait été plus naïve. Il a expliqué qu'il avait perçu la proposition comme neutre, sans intention de porter un jugement ou de refléter un esprit colonial, soulignant qu'elle serait mise en œuvre par le Secrétariat lui-même, et non par une université ou un centre de recherche d'un pays importateur.

44. La déléguée du Salvador a salué l'Initiative 7 sur le changement climatique et la résilience du café, mais a soulevé des questions sur les critères de sélection des pays cibles dans l'étude. Elle a souligné que l'initiative devrait tenir compte des distinctions culturelles, géographiques et sociales de chaque pays et, dans certains cas, de régions spécifiques.

45. La Cheffe des opérations a répondu à la question du Salvador en expliquant que l'étude était conçue comme une étude de cas par région, les critères de sélection des pays devant être convenus conjointement avec les Membres de l'OIC. Elle a ajouté que, surtout, les travaux seraient menés en partenariat avec des universités des pays producteurs, ce qui garantirait la participation locale et la prise en compte des contextes sociaux et culturels, dans le but de rendre l'étude pertinente et représentative. La Cheffe des opérations a pris acte de la préoccupation du Brésil, notant que si la méthodologie initiale avait été élaborée par un institut de recherche français pour le FIDA et la FAO, elle serait mise en œuvre dans le cadre de l'OIC d'une manière qui reflète la diversité et les réalités des pays membres.

46. Le Président a conclu les discussions sur l'Initiative 7 en notant qu'il n'y avait pas de consensus pour la recommander au Conseil**.** Il a en outre résumé qu'aucune des trois initiatives en suspens (5, 6 et 7) ne serait recommandée, et a remercié le Secrétariat, ainsi que le Brésil, la Colombie et l'UE, pour leurs contributions écrites et orales détaillées. Il a demandé que tous les commentaires écrits soient inclus dans le rapport du Secrétariat.

Point 3 : Procédures de soumission et d'évaluation des propositions d'initiatives de l'OIC – ***à examiner et, le cas échéant, à recommander pour approbation***

47. Le Président a rappelé que lors de la 2e réunion du Comité commun, qui s'est tenue en mars 2025, l'absence de procédures claires avait été constatée, ce qui avait conduit à un processus de consultation ad hoc de six semaines avant la 3e réunion. Il a noté que le Comité devait maintenant se prononcer sur une approche permanente.

48. Le Président a suggéré de se concentrer sur deux considérations clés du document JC-13/25 :

(a) Établir des procédures de consultation pour les propositions d'initiatives.

(b) Parvenir à un consensus sur la manière dont ces procédures devraient être recommandées au Conseil international du Café.

49. Se référant aux observations écrites communiquées par le Brésil et distribuées aux Membres le 14 août 2025 (voir **l'annexe V**), le Président a ensuite invité les Membres à faire part de leurs observations et a demandé à la Cheffe des opérations de fournir des explications supplémentaires.

50. La Cheffe des opérations a présenté les révisions proposées par le Brésil aux procédures, soulignant qu'elles rendraient le processus plus clair, plus conforme aux règles de l'OIC et plus pragmatique. Les éléments clés sont les suivants :

(a) **Programme de travail annuel** – Les propositions sont intégrées dans un programme annuel, ce qui garantit leur prévisibilité.

(b) **Soumission d'initiatives** – Les Membres et la Directrice exécutive peuvent proposer des initiatives lors des sessions du CIC ou du Comité commun, ce qui établit un point de départ clair.

(c) **Traduction et consultation** – La traduction a lieu en premier lieu, suivie d'une période de consultation complète de six semaines**,** garantissant à tous les Membres un délai égal pour consulter les parties prenantes.

(d) **Compilation des contributions** – Les commentaires des Membres doivent être compilés, traduits et distribués (et non simplement partagés individuellement).

(e) **Processus d'approbation** – Un consensus est atteint au sein du Comité commun, puis transmis au CIC trois semaines avant la session.

(f) **Examen en deux étapes** :

(i) **Étape 1 (« Quoi ») :** la proposition générale est examinée et, si elle est approuvée par le CIC, elle est intégrée au plan de travail.

(ii) **Étape 2 (« Comment ») :** La méthodologie détaillée et le plan de mise en œuvre sont traduits, font l'objet d'une consultation de six semaines et sont approuvés par le Comité commun avant d'être mis en œuvre.

(g) **Résultats finaux** – Tout projet ou rapport résultant doit être approuvé par le Comité commun avant d'être diffusé.

51. La Cheffe des opérations a présenté un calendrier proposé, basé sur la délégation de la proposition du Brésil, comme suit :

(a) **Sessions de printemps du CIC/CC (mars/avril) :** soumission des propositions.

(b) **Avril-juin :** traduction et consultation de six semaines, compilation des contributions.

(c) **CIC d'automne (septembre/octobre) :** approbation des propositions (« quoi »).

(d) **Après le CIC :** élaboration de méthodes détaillées, traduction, consultation de six semaines.

(e) **Session du CC de janvier :** approbation des détails de mise en œuvre (« comment »).

52. Elle a précisé que ce cycle prendrait environ 10 mois, garantissant la transparence, l'inclusivité (grâce à plusieurs cycles de traduction) et une distinction claire entre les objectifs et les méthodes.

53. Le Président a remercié le Secrétariat et le Brésil pour leurs contributions substantielles, soulignant que si les procédures révisées pouvaient sembler complexes, elles étaient pleinement conformes aux règles, apportaient des précisions sur les délais et garantissaient une traduction et une diffusion adéquates dans toutes les langues officielles**.**

54. Il a proposé que le Secrétariat prépare une version révisée du document JC-13/25 pour la prochaine réunion, plutôt que de rechercher un consensus immédiat. En l'absence d'autres commentaires de la part des Membres, le Président est passé au sous-point suivant : accord sur le calendrier de soumission des procédures, soulignant que les retards affectaient déjà l'année caféière en cours et avaient des implications pour la suivante.

55. La Cheffe des opérations a fait remarquer que si le Comité suivait exactement les procédures proposées par la délégation du Brésil, les propositions de la Directrice exécutive et des Membres auraient déjà dû être soumises lors des sessions du CIC/Comité commun du printemps 2025, ce qui signifie que le processus était désormais très retardé pour le cycle 2025/26**.**

56. Pour remédier à cette situation, la Cheffe des opérations a proposé une exception unique, comme suit :

(a) Tenir une réunion du Comité commun en décembre 2025, au cours de laquelle les Membres et la Directrice exécutive pourront soumettre des initiatives.

(b) Après traduction, lancer une série de consultations avant le 15 janvier 2026.

(c) Tenir une réunion du Comité commun fin février/début mars 2026 afin de permettre la formulation de recommandations à temps pour la session du Conseil du printemps 2026.

(d) Préparer simultanément les propositions pour 2026/27, qui seront soumises lors de la session du Conseil du printemps 2026.

57. La Cheffe des opérations a précisé que cet ajustement permettrait au processus 2025/26 d'avancer malgré les retards, tout en alignant les cycles futurs sur le calendrier annuel standard.

58. Le délégué du Brésil a déclaré que sa délégation considérait que plusieurs initiatives devaient déjà être présentées au Conseil cette année. Il a fait remarquer que, dans d'autres organisations de produits de base basées à Londres, seules une ou deux initiatives étaient généralement présentées chaque année. Il a souligné que la délégation du Brésil estimait qu'il était préférable pour l'Organisation de disposer d'initiatives approuvées par consensus et faisant l'objet d'un suivi continu par les Membres avant d'être diffusées à plus grande échelle. En ce qui concerne la proposition

temporaire suggérée, il a indiqué que sa délégation ne voyait pas la nécessité d'accélérer la procédure comme suggéré. Toutefois, si le Conseil l'approuvait au Honduras, il a ajouté que les travaux pourraient commencer l'année suivante, conformément au calendrier, afin d'éviter tout chevauchement avec les procédures déjà convenues par les États membres. Le délégué du Brésil a conclu en déclarant qu'il fallait se concentrer sur un petit nombre d'initiatives donnant de bons résultats et faisant l'objet d'un consensus, plutôt que de multiplier les analyses qui ont peu d'impact et qui, en fin de compte, ne sont pas appréciées par les segments producteurs de la chaîne de valeur.

59. Se référant aux remarques précédentes du Brésil, le Président a précisé que le Comité attendrait une version révisée du document JC-13/25 du Secrétariat et que, si elle était approuvée, celle-ci serait alors proposée au Conseil pour adoption. Il a ajouté qu'une fois adoptée, le Comité suivrait le calendrier officiel fixé dans les procédures. Pour le cycle actuel, il a noté que l'exception temporaire au calendrier pourrait constituer une solution pratique, sans qu'il soit nécessaire de l'inscrire formellement dans les règles. Il a indiqué qu'à partir du cycle suivant, le Comité devrait fonctionner strictement selon les procédures adoptées.

60. Le délégué du Brésil a déclaré que si la version révisée du document JC-13/25 était acceptée, le Comité devrait entamer les procédures décrites dans ce document et ne pas adopter le calendrier provisoire proposé par le Secrétariat. Il a souligné que le Brésil ne serait pas disposé à se joindre à un consensus sur des mesures provisoires une fois que la proposition aurait été approuvée.

61. Le Président a clos le point 3 de l'ordre du jour en notant que le Comité avait demandé au Secrétariat de présenter une version révisée du document JC-13/25 lors de la prochaine réunion du CC.

Point 5 : Autres mises à jour et autres questions – *à examiner*

62. Le Président a invité le Brésil à donner des précisions sur les trois points supplémentaires soulevés au titre du point 1 de l'ordre du jour.

63. Le délégué du Brésil a déclaré que le premier point concernait la page « Rapports obligatoires » du site web de l'Organisation, qui comprenait toujours les limites maximales de résidus (LMR). Il a noté que le Gouvernement brésilien, ainsi que les segments producteurs de la chaîne du café au Brésil, ne considéraient pas les rapports sur les LMR comme une action obligatoire pour l'Organisation. Le délégué du Brésil a donc demandé à l'Organisation de supprimer cette section de la page, ainsi que les trois liens qui y figuraient.

64. Le délégué du Brésil a déclaré que sa deuxième observation concernait la manière dont le rapport du CC serait examiné en vue de sa soumission au Conseil à San Pedro Sula. Il a demandé à la Directrice exécutive et au Secrétariat comment seraient traitées les prochaines étapes concernant le rapport, qui doit être soumis au Conseil trois semaines à l'avance.

65. La troisième observation du délégué du Brésil était que son pays considérait que la portée et l'impact des travaux actuellement entrepris et discutés par les Membres au sein du Comité commun s'appliquaient également à toutes les instances de l'Organisation, y compris le Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC). Il a noté que cette observation découlait d'une expérience récente

décevante, où des sujets présentés au Comité commun qui avaient rencontré l'opposition des Membres avaient été réintroduits au sein du GTPPC, ce qu'il a comparé à un jeu du chat et de la souris. Il a reconnu que l'objectif premier du GTPPC était public, en raison de la présence de Membres de l'OIC qui pouvaient approuver ou rejeter les initiatives, ajoutant que, sinon, les initiatives pourraient être promues en dehors de l'Organisation par les entités privées qui composent le Groupe de travail. Il a conclu qu'il s'agissait d'une observation importante que sa délégation souhaitait faire et voir consignée concernant la portée et l'étendue des travaux actuellement entrepris.

66. La Directrice exécutive a expliqué que les mises à jour du site web seraient effectuées après la réunion. En ce qui concerne le rapport de la réunion, elle a réitéré que le Secrétariat était ouvert aux suggestions du Brésil et a proposé soit d'en discuter pendant la réunion en cours, soit de se réunir à Londres la semaine suivante pour rédiger ensemble une structure. Elle a précisé que le CC et le GTPPC étaient des entités distinctes, chacune agissant selon son propre mandat, et toutes deux relevant du Conseil, sans transfert de responsabilités entre elles. La Directrice exécutive a réitéré son intention de corriger les lacunes et d'améliorer les procédures, a remercié le délégué du Brésil pour ses commentaires et l'a invité à faire d'autres suggestions.

67. Le délégué du Brésil a déclaré que son pays considérait que la transparence devrait être le principe directeur de l'Organisation et que celle-ci ne devait pas traiter la délégation brésilienne ou toute autre délégation spécifique de manière isolée. Il a ajouté que les documents contenant les conclusions des comités devraient être diffusés à l'avance afin que tous les pays Membres puissent transmettre leurs observations, et pas seulement le Brésil. En ce qui concerne le GTPPC, il a souligné que celui-ci faisait partie de l'Organisation et n'était pas indépendant, et que les décisions prises par les Membres devaient être suivies par le Groupe de travail, faute de quoi l'aspect public de la dualité public-privé ferait défaut. Il a rappelé que l'Initiative 7 avait fait l'objet de va-et-vient entre le GTPPC et le CC, ce qui ne devrait pas se produire, car cela doublait les efforts des États Membres de l'OIC et donnait l'impression que le Secrétariat et l'Organisation ne rendaient pas compte aux États Membres. Il a souligné que le Secrétariat de l'OIC était mandaté par les États Membres et que ces derniers étaient collectivement présents au sein de l'Organisation dans le but d'identifier des initiatives consensuelles ou de trouver des initiatives qui recueillent un consensus.

Point 6 : Prochaines étapes et prochaine réunion – *à noter*

68. Le Comité a convenu que sa prochaine réunion se tiendrait pendant la semaine du 15 septembre 2025, l'invitation officielle devant suivre. Le Président a remercié le Secrétariat et les Membres pour leurs contributions et a déclaré close la quatrième réunion du CC.

The Representation of Brazil respectfully submits to the Joint Committee the following amendments and proposed additions to the draft text presented by the Secretariat of the International Coffee Organization, concerning the report of the 2nd meeting of the Joint Committee, as outlined in document JC 09/25, dated 1 May 2025.

2. As underscored by the Brazilian delegation during the third meeting of the Joint Committee, a detailed account of the discussion held during the second meeting between Brazil's representative and the then Head of Operations of the ICO -- regarding the mechanisms and procedures for achieving consensual agreement among Members on the formulation, appraisal, approval, evaluation, and wide dissemination of studies, surveys, reports, and projects --, should be properly recorded for future consultation and reference.

3. As repeatedly emphasized by the Brazilian delegation during the meetings of the Joint Committee -- as well in the sessions of the Public-Private Task Force --, the endorsement and agreement of Members on initiatives to be implemented by the Organization are essential to ensure that the actions taken by the ICO and its subsidiary bodies genuinely reflect and respond to the common objectives shared by participating Members.

4. At stake is the principle of representativeness: the extent to which the Organization's initiatives are shaped by and for its Members, reflecting the desired transparency, accountability, and responsiveness to their shared objectives, and thereby ensuring its institutional legitimacy and sound governance.

5. The following chart is included to facilitate visual comparison and enable structured analysis between the draft text proposed by the ICO Secretariat and the amendments and additions presented by Brazil. Additions are highlighted in yellow, while deletions are marked in red strikethrough.

London, 15 August 2025

ORIGINAL DRAFT TEXT ITEM 5.3 DEVELOPMENT PROJECTS PARAGRAPH 25	CORRECTIONS BY THE BRAZILIAN DELEGATION
The delegate of Brazil made the following observations. The delegate referred to the observation of the Head of Operations about not having received any indication from countries for projects or topics of interest. The delegate explained that he did not have any knowledge of the Secretariat circulating inquiries to Member states about any priority or project of their preference. The delegate referred to the International Sugar Organization, where traditionally countries were consulted about their topics of interest The delegate stressed that proposals for studies and projects needed to be circulated beforehand so that Members could analyse and evaluate the proposals together with the stakeholders of the value chain in their respective countries.	The delegate of Brazil made the following observations. The delegate referred to the observation of the Head of Operations about not having received any indication from countries for projects or topics of interest. The delegate of Brazil explained that his delegation did not have any knowledge of the Secretariat circulating inquiries to Member states about any priority or project of their preference. The delegate referred to the International Sugar Organization, where traditionally countries were consulted about topics of interest for projects to be developed by that organization. The delegate stressed that proposals for studies and projects needed to be circulated beforehand, so that Members could duly analyse and evaluate the proposals together with the stakeholders of the value chain in their respective countries.

ORIGINAL DRAFT TEXT ITEM 5.3 DEVELOPMENT PROJECTS PARAGRAPH 28	CORRECTIONS BY THE BRAZILIAN DELEGATION
The Head of Operations clarified that there was no procedure for submissions of project proposals by Members, however a formal process could be developed at the request of the Committee.	The Head of Operations expressed his appreciation for the three points raised by the delegate of Brazil and responded to each of them to the best of his knowledge. Regarding the context in which Members might submit project proposals, the Head of Operations explained that since he joined the Organization in 2018, this has not been standard practice. Nonetheless, he acknowledged that both the Committee and the Council could consider formalising such a process in the future. The Head of Operations recalled that prior to his arrival -- particularly during the period when the Common Fund for Commodities (CFC) was active --, a dedicated committee was responsible for reviewing project proposals. He stated that, following the dismantling of that system, however, only a limited number of proposals have been submitted by Members. Notably, he referred to proposals from Kenya and Uganda, as well as a joint submission from Honduras and Nicaragua addressing the impacts of hurricanes.

	The Head of Operations also noted that the Organization had been operating in line with the established procedures of the International Coffee Organization. He stressed, however, that Members remain fully empowered to determine whether a specific mechanism should be created for the development of project proposals and technical cooperation initiatives. With reference to the current presentation and its associated report, the Head of Operations indicated that the Secretariat would explore ways to share relevant information with Members in advance, following practices used in other contexts. The Head of Operations concluded by stating that the summary presented reflected his understanding and experience. While acknowledging his limited time with the Organization, he affirmed that existing procedures had remained largely unchanged during his tenure and expressed confidence that the Secretariat would remain open and responsive to the evolving needs and requests of Members.

ORIGINAL DRAFT TEXT ITEM 5.3 DEVELOPMENT PROJECTS PARAGRAPH 36	CORRECTIONS BY THE BRAZILIAN DELEGATION
The delegate of Brazil asked again for more details of all proposed projects and studies and insisted to have time for detailed analysis by Members of the proposals made by the Secretariat. The description should include the objectives to be achieved, and the methodologies used. The delegate explained that no study or report can be published and stamped by the ICO without prior consultation of the Members on the relevance of the study and on the draft reports of the study. The delegate referred bad experiences in the last two years with two reports by the ICO that made statements that were not in line with the goals and priorities of coffee producing countries. This needed to be avoided in the future.	The delegate of Brazil reiterated the request ~~asked again~~ for more details of all proposed projects and studies and insisted that Members should be granted appropriate time for detailed analysis of the proposals made. The delegate insisted that the descriptions should include the objectives to be achieved, and the methodologies used, as well as a clear explanation of how the studies align with the strategic priorities and mandate of the Organization, as outlined in document ICC.136.11. The delegate of Brazil also explained that no study or report shall be published and stamped by the ICO without prior consultation of the Members on the relevance of the study and on the draft reports of the study. The delegate referred to previous negative experiences ~~bad experiences~~ in the last two years with two studies ~~reports~~ by the ICO that made statements that were not in line with the goals and priorities of coffee producing countries. ~~This needed to be avoided in the future~~. To prevent the recurrence of such situations, the delegate of Brazil proposed that the Secretariat should prepare a comprehensive and detailed explanation for each study, which should be circulated to Members before any further discussion or approval.

INITIATIVE 5 - WIDENING VARIABLES OF THE ICO DATABASE

The entities within Brazil's national coffee sector consider the production of accurate, high-quality statistics to be a priority for the organization. This activity is regarded as the most important service provided by the International Coffee Organization (ICO) to both coffee-producing and importing countries.

2. Whether in the Joint Committee meetings, budget discussions, or in contacts with the Executive Director, Head of Operations, or the Secretariat, the Brazilian Delegation has repeatedly emphasized the importance of universal and timely collection of statistical data, as mandated by the organization's regulations.

3. In its most recent document on compliance with statistical reporting rules -- JC 02/24, dated 22 August 2024 -- the ICO acknowledges that only 28.4% of producing countries submit the required data on time. This figure represents less than one-third of exporting members.

4. In light of the above, Brazil considers that before expanding the variables in the organization's database or implementing predictive models -- as suggested by the initiative led by the Executive Director -- the ICO should first focus on strengthening the procedures for collecting statistical data currently required from member countries. It would also be beneficial for the organization to broaden the involvement of exporting countries in these efforts, thereby ensuring that the core statistical functions -- which are essential to the national coffee sectors of Member States -- are delivered in a timely and effective manner.

5. In this context, Brazil believes that, before considering the expansion of variables within the organization's database or implementing predictive models -- as outlined in the initiative proposed by the Executive Director -- the ICO should first prioritize strengthening the procedures for collecting the statistical data currently required from member countries. Additionally, Brazil considers it essential that the organization take active steps to engage and support exporting countries in these efforts, thereby ensuring that its core statistical functions are delivered in a timely and efficient manner to the national coffee sectors of Member States.

6. In an ongoing scenario in which the ICO faces challenges in fulfilling its core responsibility of compiling statistical data on coffee -- as set forth in documents approved by member countries, including the Statistics Regulations (ICC 102-10) -- and has not consistently undertaken efforts or invested in measures to support the basic provision of such information, Brazil considers it more prudent and beneficial for all Member States that the Organization focus its attention on resolving the structural issues affecting the compilation and dissemination of the data currently required, rather than prioritizing the expansion of variables or the enlargement of data collected or even supplying estimating services on future scenarios.

7. Specifically, with regard to the suggestion in Initiative 5 to establish APIs between the ICO database and those of Member States -- which Brazil considers instrumental in accelerating the supply and processing of information currently required from producing and importing countries, and which Brazil understands does not entail any increase in the number of variables in the data presently supplied -- Brazil proposes the establishment of an ad hoc Working Group, composed of representatives from the statistical bodies and entities of Member States, to discuss and evaluate the most appropriate and technically sound procedures.

INITIATIVE 6 - LINKING DATABASE TO AGGREGATED NATIONAL CERTIFICATES OF ORIGIN

8. Brazil does not support the initiative proposed by the Executive Director, which would entail substantial changes to the purpose, scope, and regulations governing the issuance of "Certificates of Origin" by Member States, as established under Article 33 of the International Coffee Agreement (2007)..

9. Brazil also maintains that Initiative 6, proposed by the Executive Director, would significantly modify and expand the responsibilities assigned to national "Certifying Agencies" of exporting Member States, as outlined in document ICC 102-9, Rev. 5, dated 7 October 2022.

10. The proposition would further introduce overlapping requirements that are already addressed through established national frameworks and private systems, developed in response to forthcoming regulatory measures in certain coffee markets.

11. It is worth emphasizing that the use of georeferenced information for coffee plots -- mandated by recent regulatory frameworks, such as the EUDR --, is not a globally adopted practice. On the contrary. Key coffee markets have yet to implement such non-tariff requirements, which remain absent from their current trade protocols.

12. Brazil deems it neither appropriate nor necessary for the International Coffee Organization (ICO) to alter the objective and functions of the "Certificate of Origin", which underpin the global coffee trade, for the purpose of accommodating or integrating specific national or regional import requirements -- thereby effectively extending the scope and influence of those legislations beyond their intended jurisdictions and flux of commerce.

13. The current format of the "Certificates of Origin" constitutes a vital element of global coffee trade. Their issuance for coffee exports by Member Staters of ICO stands out as a unique feature among agricultural commodities. These certificates enable the international coffee supply and demand chain to access reliable data on exports from those countries which are members of ICO, including origin, type, quantity, and destination.

14. By linking them to georeferenced coffee plots -- as proposed in the initiative 6 by the Executive Director --, the International Coffee Organization would effectively promote the global application of national and regional regulations governing coffee trade.

15. Furthermore, the suggested introduction of a "global standard" for geo-information on coffee plots -- as outlined in the initiative led by the Executive Director --, is not regarded by Brazil as an appropriate measure, nor is it considered a priority.

17. Given the aforementioned circumstances and explanations, Brazil deems proposed Initiative 6 — as submitted by the Executive Director — to be unacceptable.

INITIATIVE 7 - CLIMATE CHANGE RESILIENCE OF COFFEE

18. Brazil believes that the Executive Director's proposed initiative should be limited strictly to mapping relevant existing best practices in climate change resilience -- from

both ICO member countries and the private sector --, without any form of appraisal or judgment.

19. The ICO has not been granted any mandate by Member States to evaluate, appraise, or review national policies, practices, or initiatives concerning the enhancement of climate resilience in coffee cultivation, nor to assess the "suitability" of coffee growing areas.

20. Brazil has been at the forefront of efforts to address the impacts of climate change on coffee production. A concerted and sustained commitment by the Brazilian coffee sector has led to a steady stream of innovations, including the development of scientific studies on new resistant varieties that promote sustainable farming practices, improvements in water management across coffee-growing regions, the increased use of bio-inputs, and support for farmer engagement in sustainable protocols. Brazil views climate resilience in coffee production as a collaborative endeavour, encompassing all facets of coffee production -- from farm management to market access -- and involving both public and private stakeholders.

21. Rather than aiming to compile or describe the various successful national policies and programs developed by governments of producing countries, coffee sector entities, cooperatives, and producers, the Executive Director's proposed Initiative 7 instead sets out a fundamentally different objective:
to assume the authority to qualify and analyse these national schemes, operations, and undertakings, evaluating and interpreting them through what is described as "adequacy analysis, adaptation options, and mitigation potential" of coffee production areas.

22. The information and description surrounding Initiative 7 expose several technical inconsistencies and give rise to multiple concerns. Of particular note is the declared intent to assign the exercise a potential evaluative role -- judging the suitability of regions for coffee cultivation --, which raises the possibility that its results may be used to negatively impact coffee production in certain areas.

23. It remains unclear why the study intends to determine a supposed "production potential" as a reference for the "suitability" of coffee-growing regions. It is unnecessary to reiterate that coffee can be cultivated in most producing countries according to prevailing market conditions and is not subject to externally imposed restrictions or standardized

parameters. Where such parameters do exist, they are sovereign prerogatives of national governments and policy frameworks, and are not subject to appraisal by a commodity-based organization such as the ICO.

24. Equally unclear is the rationale for establishing a recommended reference yield of 90% as a benchmark for local climatic conditions deemed suitable for coffee production. No credible evidence from specialized research institutions in coffee-producing countries has been presented to support this threshold, nor has any exporting Member State been formally consulted on the matter.

25. Attention is also drawn to the emphasis placed on establishing so-called "adequacy" of water and rainfall conditions within coffee-producing regions. Rather than highlighting successful programs related to water use in coffee cultivation, the initiative led by the Executive Director appears to focus on assessing and qualifying regions -- potentially introducing evaluative judgments rather than showcasing practical achievements.

26. Furthermore, Brazil has repeatedly signalled that the ICO has consistently disregarded the scientific output and technical expertise developed by research institutions and representative entities across the coffee chain in producing countries -- as well as the practices of national governments and the firsthand experience of growers in exporting nations.

27. Despite coffee being a tropical crop, the initiatives proposed by the Executive Director of ICO continue to centre on university institutions located in non-coffee-producing countries, relying on references and studies that are often disconnected from the realities of coffee-growing nations. In this context, the secondary role assigned to coffee research institutions -- as outlined in the initiative, where they are merely invited to endorse a pre-formulated research model developed without their participation -- is particularly concerning.

28. Finally, it is worth noting that one of the stated objectives of the project presented by the Executive Director -- namely, to obtain insights and promote dialogue on existing impact mitigation and adaptation strategies among ICO Members --, appears to undermine the very need for the proposed research.

29. Such dialogue could be more effectively pursued through existing forums, such as the plenary meetings of the

ICO Council or the sessions of its various committees, where Member participation and the exchange of views are already well established.

30. A similar assessment applies to another of the project's stated objectives -- mapping existing initiatives -- which could be effectively undertaken by the ICO Secretariat. This task, grounded in literature reviews from producing countries, online research, national coffee chain inputs, and stakeholder interviews in exporting nations, falls well within the Secretariat’s current scope and expertise. The results could then be reviewed by Member countries and private sector representatives. As these activities are largely informative in nature, they could be integrated into the ICO’s ongoing operations, utilizing existing staff and current budget resources, without the need to pursue Initiative 7 as proposed, with the hiring of external experts.

Comments to the Proposed initiatives and mandatory reports 2024/25
JC 12/25 1 May 2025
Initiatives 3, 5, 6 and 7

According to your request to provide written input regarding the proposed initiatives and mandatory reports submitted in document JC 12/25 regarding Initiatives 3, 5, 6 and 7, we have the following recommendations:

INITIATIVE 3: Annual market report

Overall Goal

Provide reference analysis and overview of the past coffee year to Members and wider coffee community

R/: In today's context, market information has become increasingly critical, requiring accuracy and timeliness. Accordingly, the annual market report should be issued within the first quarter of each year. Furthermore, harvest forecasts from all member countries should be provided to enhance the precision of the available data.

INITIATIVE 5: Widening variables of the ICO Database

Overall Goal

Increase services provided to Members and coffee sector, by expanding accuracy, scope and depth of data available on World Coffee Statistics Database (WCSD)

R/: Regarding the proposal to increase the volume of statistical information requested, it is essential to first ensure that all members submit the required data before expanding the scope of the databases. According to document JC 02/24, dated 22 August 2024, the ICO notes that only 28.4% of producing countries provide the required data on time. Therefore, the procedures for collecting statistical data must be strengthened, and it should be required that not only producing members, but also importing members, submit their information.

INITIATIVE 6: Linking database of standardized georeferences of coffee plots to aggregated national Certificates of Origin

Overall Goals

Calle 73 n.° 8-13 Bogotá, Colombia
PBX: (60+1) 313 6600 - 313 6700
NIT: 860.007.538-2
federaciondecafeteros.org

Increased preparedness and efficiency of the coffee sector for inclusive transparency and due diligence in the value chain by coffee producing countries globally having standardised, accurate georeferences for coffee plots.
Empowerment of all coffee farmers with digital data on their coffee plots.
Improved countries' capacity of having and governing georeference data of coffee plots (unique, updated, accurate and standardised geo ID for each coffee plot) through national georeference databases. Such geo ID could then be linked to ICO's Certificates of Origin (CoO), either in an aggregated yearly, standardised way or in an individual format and could become a part of the data rules of the ICO.

R/: The proposed initiative would not only substantially alter the purpose of the Certificate of Origin, but would also introduce additional obligations and responsibilities that fall outside the scope of such certification. The Certificate of Origin serves as a reliable instrument for the international coffee market, certifying exports from ICO member countries. Moreover, the proposal could lead to increased operational costs and disrupt the logistics chain. That said, with the implementation of the EUDR georeferenced databases, this initiative is, to some extent, already underway. Instead, the ICO should focus on acting as a facilitator for all member countries by providing tools to assist them in adapting to new regulatory frameworks governing international trade.

INITIATIVE 7: Climate change resilience of coffee

Overall Goal
Promotion and valorisation of proven approaches taken by ICO Member countries to improve the resilience of coffee production under the threat of climate change in different contexts

R/: Each member country should promote and implement initiatives aimed at enhancing the resilience of its coffee production in the face of climate change. This is a responsibility that lies with each country, which should develop its own approach, taking into account geographical, demographic, and economic differences, among other factors. In that sense, examining successful cases from different coffee-growing regions may be useful as valuable examples of how to effectively address the challenges posed by climate change.

Calle 73 n.° 8-13 Bogotá, Colombia
PBX: (60+1) 313 6600 - 313 6700
NIT: 860.007.538-2
federaciondecafeteros.org

EUROPEAN COMMISSION
Directorate-General for International Partnerships

Green Deal, Digital Agenda
Sustainable Agri-Food systems and Fisheries

Brussels, 13.06.2025
intpa.f.3(2025)

To: Veronica Ottelli, International Coffee Organization

Subject: Proposed initiatives and mandatory reports 2024/25, Joint Committee – JC 12/25

General remarks

Agreement on all proposals.

Compliments to the Secretariat for the detailed document JC 12/25. It is much appreciated that Members can have a clear view on the content of the projected reports, with methodology and rationale.

Initiatives 1,2 and 3 should be clearly identified as mandatory as per the ICA 2007.

Initiatives 5, 6 and 7 are particularly welcome.

An additional brief / study on the recent increase of coffee prices and the actual remuneration of farmers / farmgate prices would be welcome as well.

Specific remarks / questions

Initiative 1: is it foreseeable to apply same methodology as in Initiative 2, i.e. that data collection starts with existing secondary information and then validated by Members?

[E-signed]

Zoltán ÁGAI
Policy officer

The Representation of Brazil respectfully submits to the Joint Committee the following amendments and proposed additions to the draft text presented by the Secretariat of the International Coffee Organization, concerning the procedures for the submission and evaluation of proposals for studies, surveys, reports, and projects, as outlined in document JC 13/25, dated 16 May 2025.

2. The proposed amendments and supplementary texts are based on the following reference documents:

. The International Coffee Agreement (2007);

. The Rules of the International Coffee Organization (document ICC 102-7, dated 27 April 2009), and

. The Terms of Reference of the Joint Committee (document ICC 136-11, dated 16 October 2023).

3. The amendments and additional texts put forward by Brazil also aim to clearly delineate the sequence of actions expected during the appraisal, approval, and evaluation processes for proposals submitted by ICO Members and the Executive Director.

4. The following chart is included to facilitate visual comparison and enable a structured analysis between the draft text proposed by the ICO Secretariat and the amendments and additions suggested by Brazil.

London, 11 August 2025

SUGGESTED TEXT BY THE SECRETARIAT ON ANNEX I	PROPOSED AMENDED TEXT BY BRAZIL
1. The ICO Secretariat will organize an annual consultation with Members to identify priority areas for specific statistical analysis, research, reports and activities (hereinafter referred to as 'initiatives'). Members will be requested to submit the following: i) Feedback on initiatives within the mandate of the JC proposed by the ICO Secretariat; ii) Proposals for new initiatives submitted by the Members.	1. The ICO Secretariat shall organize an annual consultation with Members with a view to adopting a yearly work programme of studies, surveys, reports, and projects (hereinafter referred to as 'initiatives'). 2. Members and the Executive Director may submit proposals for new initiatives falling within the mandate of the Joint Committee, either during the sessions of the International Coffee Council or at the meetings of the Joint Committee, for assessment and review by Members of the Joint Committee.
2. The consultation process shall begin after the Spring Session of the Council and refer to initiatives to be approved at the Autumn Session of the Council and implemented in the following coffee year. The consultation process shall start at least six weeks before the next JC meeting at which the proposals will be discussed and their levels of priority will be determined.	3. The consultation process shall commence following the Spring Session of the Council and shall focus on initiatives to be submitted for deliberation and decision regarding their approval during the Autumn Session, with a view to implementation in the subsequent coffee year. 4. The consultation process shall begin at least six weeks prior to the Joint Committee meeting when the proposals will be initially discussed and evaluated.

SUGGESTED TEXT BY THE SECRETARIAT ON ANNEX I	PROPOSED AMENDED TEXT BY BRAZIL
3. Translations into all ICO official languages of potential proposals from the ICO Secretariat and of other relevant documents shall be made available at least four weeks before the JC meeting. 4. All proposals from the Members or comments on proposals from the ICO Secretariat shall be submitted to the ICO Secretariat. Submissions will be made available to all Members via a SharePoint link or alternative format. Only written comments shared by the agreed deadline will be taken into account.	5. Documents containing translations into all official languages of the Organization, of proposals submitted by Members or the Executive Director, as well as other relevant information, shall be published and made available by the ICO Secretariat at least six weeks prior to the first Joint Committee meeting convened to analyse them.
5. Based on the proposals and written comments received, the ICO Secretariat will prepare an overview, and the JC will be asked to reach a consensus on the proposed initiatives and/or to determine their levels of priority. If appropriate, said initiatives will then be recommended for the approval of the ICC.	6. Prior to the scheduled meetings of the Joint Committee, members will be invited to provide comments on the proposals presented. The ICO Secretariat will compile and circulate an additional document containing all received observations in the official languages. 7. The Joint Committee shall be requested to reach consensus on the proposed initiatives, with a view to submitting recommendations for the Council's consideration and approval no later than three weeks prior to the Autumn Session.

SUGGESTED TEXT BY THE SECRETARIAT ON ANNEX I	PROPOSED AMENDED TEXT BY BRAZIL
6. Based on the initiatives approved by the ICC, the ICO Secretariat shall elaborate a detailed description of the objectives, purpose, activities, methodology, resources needed, partners, timeline and performance indicators for each initiative. All of the foregoing shall be approved by the JC before implementation commences.	8. Following the adoption of the annual work programme by the International Coffee Council, the ICO Secretariat shall prepare a detailed description for each approved initiative, outlining its objectives, purposes, planned activities, methodology, estimated resource requirements, timeline, and performance indicators. 9. The detailed descriptions of each initiative approved by the Council, prepared by the ICO Secretariat, shall be circulated to Members in a document published in the official languages at least six weeks prior to the next Joint Committee meeting. This will allow sufficient time for Members to conduct the necessary consultations with the national coffee chain entities. 10. The Joint Committee shall convene to appraise, review, and approve the detailed suggested plans submitted by the ICO Secretariat prior to the commencement of implementation. 11. Once prepared, the results of approved studies, surveys, technical reports, and other documents shall be submitted by the ICO Secretariat to the Joint Committee for appraisal, prior to their broad dissemination.